LETTRE AUX RESPONSABLES DÉPARTEMENTAUX

Lettre n°04 du 27 juin 2013

VIE STATUTAIRE

01 - Relevé de décisions du conseil d'administration réuni le 23-06-13

02 - Compte rendu du conseil d'administration réuni le 01-06-13

ANIMATION DE LA FÉDÉRATION

11 - Communiqué de presse : « Il faut raccourcir les vacances d'été d'une à deux semaines ! » - 21-06-13

ANNEXES

12 - Élections aux conseils des écoles et aux conseils d'administration des établissements publics locaux d'enseignement - année scolaire 2013-2014 note de service n° 2013-095 du 26-6-2013

[Valérie Merch-Popelier, Secrétaire générale]
[27 juin 2013]

VIE STATUTAIRE

Relevé de décisions du conseil d'administration de la FCPE réuni le 23 juin 2013

- **Compte-rendu du conseil d'administration du 1er juin**

  Adopté à l'unanimité.

- **Suivi de la contestation des élections du congrès de Toulouse-Labège par Monsieur Ali AIT SALAH, Madame Laurence BOUÉ, Monsieur Sébastien LEGER, Monsieur Thierry LEGROS, Madame Tabia MAYNOU, Monsieur Pierre-Vincent ORTOLI, Monsieur Dominique ROUSSET et Monsieur Jean-Pierre WEIL.**

  Le Conseil d'administration rejette la requête de la partie adverse (consistant à invalider 3 administrateurs nationaux et à déclarer élus les 3 premiers candidats non-élus du congrès de Toulouse-Labège) par 1 refus de vote et 17 contre.

- **Jugement du TGI de Paris :**

  Malgré le retrait de l'appel déposé par la FCPE, la procédure se poursuit du fait de l'existence d'un appel incident (appel déposé par la partie adverse et remettant également en cause les décisions du TGI du 4 décembre 2012). Le Conseil d'administration refuse l'éventualité d'une négociation, si celle-ci venait à être proposée par la partie adverse, par 1 refus de vote et 17 contre.

- **Le calendrier des formations est adopté à l'unanimité.**

- **Thèmes des premières journées thématiques et du colloque :**

  - 19 octobre : Questions sociales (bourses, allocations, etc.)
  - 16 novembre : Décrochage ou persévérance scolaire : que fait-on ?
  - 16 novembre : Territorialisation et bilan de la mise en place de l'aménagement des rythmes
  - 18 janvier : Décentralisation - Acte III
  - 30 novembre et 1er décembre : Colloque: «Ouvrir l'Ecole» sur le territoire, l'Europe, le monde

- **Le président, employeur, propose de donner mandat à Liliana MOYANO, trésorière adjointe, pour le représenter auprès des délégués du personnel et dans la négociation annuelle obligatoire (NAO).**

  Accord à l'unanimité.

Compte rendu du conseil d'administration réuni le 1er juin 2013

Présents : Rodrigo ARENAS MUNOZ, Raymond ARTIS, Philippe BARRILLON, Jacques BERTRAND, Abdelwahab BOUKOURAYCH, Michel DUBARRY, David DUMONT, Olivier DUTOUR, Guillaume DUPONT, Karine DUPUIS, Stéphane FOUERE, Sylvie FROMENTELLE, Nathalie GAUJAC, Claire HERLIC, Liliane HUGUET, Babacar LAME, Sébastien LEGER, Valérie MERCH-POPELIER, Liliana MOYANO, Marcel ORTUNO, Paul RAOULT, François RIOTTE, Hélène ROUCH, Michel VINCENT.

Jacques BERTRAND assure la présidence par intérim et, après l'introduction de la séance, il invite chaque administrateur à se présenter.

Il rend hommage à ceux qui ont travaillé pour la fédération, dont Jean-Jacques Hazan qui a contribué à de nombreux changements, et notamment dans le rayonnement de la fédération. Il insiste sur le travail réalisé au national par les bénévoles et les salariés.

La requête d'Ali AIT SALAH, Laurence BOUE, Sébastien LEGER, Thierry LEGROS, Tabia MAYNOU, Pierre-Vincent ORTOLI, Dominique ROUSSET et Jean-Pierre WEIL, ainsi que le mail de Pierre-Vincent ORTOLI reprochant à Jean-Jacques HAZAN d'avoir envoyé des mails en tant que président depuis le congrès sont distribués aux administrateurs.

Plusieurs administrateurs font remarquer que cette requête n'est pas à l'ordre du jour et sont surpris que le CA commence par ce débat. En outre, le CA ne peut pas revenir sur les résultats du congrès qui est souverain. Les résultats ont été annoncés publiquement.

Michel DUBARRY et *Abdelwahab BOUKOURAYCH* rappellent que Jean-Jacques Hazan était président national jusque ce matin, c'est du bon sens, il n'y a pas lieu d'en débattre. Concernant la candidature de Rodrigo ARENAS MUNOZ, elle n'a pas été présentée par Michel Hervieu mais par une délibération du conseil d'administration du CDPE 93. En tout état de cause, il est rappelé que si la justice invalidait l'élection d'administrateurs nationaux, leurs postes seraient vacants et non remplacés par des non élus au congrès comme les requérants le demandent. *Hélène ROUCH* insiste sur la nécessité de respecter la règle de la non-ingérence du national dans les CA des CDPE. Ce sont eux qui décident des candidatures. Il faut l'acter pour éviter de perdre du temps. Par ailleurs une précédente réunion du CA national a déjà tout validé. Le sujet est donc clos. *Stéphane FOUERE* ajoute que la non-ingérence doit aller dans les deux sens.

Sébastien LEGER est d'accord avec cette règle de non-ingérence et souhaiterait qu'elle soit appliquée au CDPE du Nord qui aurait envoyé un nouveau courrier à propos d'Olivier DUTOUR, selon ses sources. Comme les autres demandeurs, il souhaite que les choses se règlent en interne c'est pourquoi le CA national est saisi de cette question.

Pour *Babacar LAME*, on ne peut pas nier des problèmes depuis un certain temps et il est de la responsabilité du CA national de trouver une solution pérenne pour retrouver une harmonie de fonctionnement. *Claire HERLIC* propose de travailler avec des juristes et ceux qui accompagnent la fédération.

Valérie MERCH-POPELIER précise que le bureau sortant ne pouvait pas gérer cette affaire qui n'est pas une affaire courante. *Rodrigo ARENAS MUNOZ* ajoute qu'il a eu connaissance d'un coup de téléphone passé dans son entourage pour s'informer sur sa vie privée et que donc il se réserve le droit d'ester en justice si cela s'avère nécessaire. Pour lui la bataille doit se trancher uniquement dans les urnes. *Sébastien LEGER* se désolidarise du fait qui vient d'être révélé et prône aussi la bataille des idées, pas sur les personnes.

Après que plusieurs administrateurs se soient de nouveaux agacés que ce débat se poursuive alors qu'il n'est pas à l'ordre du jour, *Jacques BERTRAND* soumet la délibération suivante au vote :

L'ordre du jour n'est pas modifié et un mandat est donné au bureau national pour traiter de cette requête :

Résultat du vote : 22 pour, 0 contre, 1 abstention (Sébastien LEGER), 1 refus de vote (Babacar LAME)

ELECTION DU BUREAU NATIONAL

Valérie MERCH-POPELIER demande à faire une déclaration liminaire au vote du bureau (en annexe)

Abdelwahab BOUKOURAYCH se réjouit de cette déclaration qui clarifie les choses. Il note que le congrès a décidé d'un CA cohérent et homogène et que celui-ci doit en profiter. La conjoncture politique est aussi favorable. Il propose Paul RAOULT comme candidat à la présidence de la fédération.

– Election du président national.

Paul RAOULT lit la déclaration annexée au présent compte rendu.

Sébastien LEGER demande s'il y aura élection d'un bureau bloqué ou non. *Paul RAOULT* répond qu'il proposera effectivement un bureau. Le président n'est pas seul, c'est une équipe. En l'absence d'autres candidats au bureau un seul vote sera proposé.

Hélène ROUCH voudrait connaître plus précisément les objectifs politiques de *Paul RAOULT* et en termes d'organisation pour l'année à venir. Elle fait remarquer que la bataille de l'opinion est menée depuis des années. Il faut structurer pour y parvenir. Concernant les objectifs, *Paul RAOULT* parlant de la refondation, précise qu'il faudra continuer à faire avancer nos idées avec nos partenaires…

C'est l'enjeu. Et qu'en interne, il faut installer une véritable écoute, une mutualisation pour arriver à des opinions fédérées et partagées. Le siège travaille beaucoup, il faudra peut-être le restructurer pour le rendre encore plus efficace. Ce ne sont que des propositions, il souhaite que le travail soit mené tous ensemble.

Karine DUPUIS affirme qu'un seul candidat ce n'est pas démocratique ; elle ne se satisfait pas des réponses de Paul RAOULT sur l'avenir. Elle considère que l'on n'a pas obtenu grand-chose avec la refondation. Sur le terrain, l'application de la réforme des rythmes donne lieu à tout et n'importe quoi. *Claire HERLIC* trouve aussi que nous n'avons pas assez avancé, notamment sur la bataille public-privé. Elle souhaiterait que l'on en reste à l'application des statuts avec un candidat à chaque poste pour le bureau. *Michel VINCENT* regrette qu'il n'y ait pas de candidate à la présidence et que l'on ramène la présentation de l'équipe au second rang. *Stéphane FOUERE* reconnaît qu'il y avait un désir d'élire une femme et considère qu'il faut dessiner de grands chantiers et notamment travailler sur la maternelle car c'est là que tout se joue. *Abdelwahab BOUKOURAYCH* estime qu'on ne peut pas demander à Paul RAOULT de tout décider aujourd'hui. C'est aussi au CA de définir les axes de la politique à mener.

Valérie MERCH-POPELIER affirme avoir « pesé le pour et le contre » avant de ne pas se présenter. Elle considère qu'il y a du travail pour tous et que chaque place dans le CA est importante, en revanche le « sexe » du président ne l'est pas. Pour elle, on est passé d'une période de « riposte » à une période de « prospective » avec l'arrivée d'un gouvernement de gauche. En réponse à Claire HERLIC, elle fait remarquer que vu que rien dans les statuts ou le règlement n'est précisé, rien ne s'oppose à un vote poste par poste ou au vote global d'une équipe.

Paul RAOULT présente le bureau avec le lequel il souhaiterait travailler : Valérie MERCH-POPELIER en tant que secrétaire générale, Michel DUBARRY et Liliane HUGUET secrétaire généraux adjoints, David DUMOND trésorier et Liliana MOYANO trésorière adjointe, Nathalie GAUJAC et Sylvie FROMENTELLE aux postes de vice-présidentes.

Jacques BERTRAND, constatant qu'il n'y a pas d'autre candidat à la présidence, propose de passer à un premier vote sur la présidence.

Vote pour élire le président national.

Résultat du scrutin à bulletin secret : Votants 24, Paul RAOULT : 16, Blancs ou nuls : 8

Jacques BERTRAND proclame l'élection de Paul RAOULT à la présidence et affirme que malgré la candidature unique, il faudra faire attention à écouter tout le monde.

Paul RAOULT propose de passer à l'élection des membres du bureau.

Karine DUPUIS se déclare candidate au poste de secrétaire générale adjointe en rappelant qu'elle était déjà au CA l'année dernière et qu'elle a notamment travaillé sur les journées thématiques.

Après un long débat, *Karine DUPUIS* fait remarquer que si l'on ne vote pas poste par poste cela veut dire que l'on refuse sa candidature.

Paul RAOULT propose donc un vote du CA en réponse à la question suivante : êtes-vous favorable à un vote poste par poste ?

- **Vote sur un scrutin poste par poste pour élire les membres du bureau national.**

Résultat du vote : pour à l'unanimité

- **Election du secrétaire général**

Valérie MERCH-POPELIER est la seule candidate au poste de secrétaire général. Bien qu'ayant préalablement exprimé les lignes motivant sa candidature, elle insiste sur son désir d'aller plus loin dans cette fonction, notamment en renforçant la mutualisation des formations et en donnant les moyens et les outils répondant aux besoins exprimés sur les territoires.

- **Vote pour élire le secrétaire général.**

Résultat du scrutin à bulletin secret (24 votants) : Valérie MERCH-POPELIER 23 voix, Blanc ou nul 1

- **Elections des secrétaires généraux adjoints :**

Liliane HUGUET, *Michel DUBARRY* et *Karine DUPUIS* sont candidats pour les deux postes à pourvoir.

Liliane HUGUET rappelle qu'elle était déjà secrétaire générale adjointe l'an passé. Suite à l'invalidation de l'élection de Nathalie POBELLE, elle a dû la suppléer sur les formations. Elle propose de poursuivre ce travail en précisant qu'elle préfère travailler sur l'interne et les relations avec les CDPE plutôt que sur l'externe et la représentation de la fédération.

Michel DUBARRY rappelle qu'il est déjà secrétaire général des Hauts-de-Seine. Il se dit là pour servir la fédération et l'équipe, et met en avant sa disponibilité puisqu'il réside près de Paris.

Karine DUPUIS rappelle qu'elle a déjà fait un an au CA national en travaillant sur les ateliers thématiques. Elle met aussi en avant sa disponibilité puisque n'exerçant sa profession qu'à mi-temps. Elle a l'expérience en tant que présidente d'un gros CDPE et souhaite faire évoluer le CA national et travailler en transparence. Elle affirme s'être sentie mise à l'écart de certaines choses par le passé.

- **Vote pour élire les secrétaires généraux adjoints.**

Résultat du scrutin à bulletin secret (24 votants): Liliane HUGUET 20 voix et Karine DUPUIS 14 voix sont élues, Michel DUBARRY recueille 12 voix.

- **Election du trésorier national :**

David Dumont, seul candidat, rappelle les conditions particulières qui l'ont appelé à devenir trésorier national en cours d'année passée. Il se dit au service des militants et des bénévoles et promet de faire en sorte que le pôle trésorerie continue de bien fonctionner.

Vote pour élire le trésorier national

Résultat du scrutin à bulletin secret (24 votants): David DUMONT 19 voix, blancs ou nuls 5

- **Election du trésorier adjoint :**

Liliana MOYANO, seule candidate, rappelle que David DUMONT et elle-même ont dû faire un apprentissage accéléré de leurs fonctions l'an passé mais qu'ils ont été aidés par les anciens et les salariés. Pour elle, la trésorerie ce sont des moyens au service d'une politique et des moyens au service des CDPE.

Vote pour élire le trésorier adjoint

Résultat du scrutin à bulletin secret (23 votants): Liliana MOYANO 20 voix, blancs ou nuls 3

- **Election des vice-présidents**

Sylvie FROMENTELLE, *Nathalie GAUJAC* et *Guillaume DUPONT* sont candidats.

Sylvie FROMENTELLE affirme avoir particulièrement aimé ses interventions l'an passé dans les CDPE, surtout sur les rythmes, mais aussi la représentation de la fédération auprès des autres associations partenaires et au Conseil Supérieur de l'Education.

Nathalie Gaujac précise qu'au départ, quand elle a été élue au conseil d'administration, elle ne pensait pas être au bureau. Les circonstances les y ont amenées. Elle souhaite être le porte-parole des CDPE, des adhérents, et défendre les valeurs de la fédération, notre projet pédagogique et nos exigences pour une autre école. Elle n'a pas de formation politique au sens politicard du terme mais revendique de faire de la politique au sens de la gestion de la cité.

Guillaume DUPONT souhaite se présenter pour faire avancer la démocratie et pour faire avancer le combat pour la laïcité plus vite.

Vote pour élire les Vice-présidents.

Résultat du scrutin à bulletin secret: Sylvie FROMENTELLE 16 voix, et Nathalie GAUJAC 17 voix sont élues. Guillaume DUPONT obtient 11 voix

DISCUSSION SUR LE BILAN DU CONGRES DE TOULOUSE-LABEGE

Tous les intervenants s'accordent sur la qualité de l'organisation de ce congrès et de l'accueil du CDPE 31. *Jacques BERTRAND* pointe l'incident avec deux auditrices qui ont forcé la main aux bénévoles de Tulles et sont entrées en force dans «l'arène». *Valérie MERCH-POPELIER* a apprécié ce congrès « de travail » des congressistes et des bénévoles qui étaient toujours présents, souriants et prêts à aider. Elle regrette l'attitude de certains CDPE qui étaient dans le non-respect. Elle comprend que l'on râle et que l'on s'exprime bruyamment lors de la tenue des travaux mais elle ne peut accepter que l'on prolonge cet état en dehors… Elle parle de certains événements et cite l'exemple du concert. Pour elle il y a un temps pour les débats et un temps pour le partage entre militants. *Karine DUPUIS* appuie cette remarque. L'intervention d'Olivier DUTOUR était inaudible. Elle dénonce le comportement déplorable du CDPE 59. Il n'y avait pas de principe de contradictoire. *Olivier DUTOUR* reconnaît que sa parole lui a été confisquée et qu'il n'a pas eu le temps de se défendre. *Claire HERLIC* trouve que les ateliers devraient être des temps forts du congrès. Malheureusement ils avaient lieu durant le dépouillement et les participants n'étaient pas concentrés. Elle propose aussi de les faire animer par des gens extérieurs et de retravailler le descriptif sur les buts de ces ateliers pour faire y venir les congressistes. *Michel DUBARRY* pense que des intervenants de haut niveau, devant tout le monde, seraient peut-être plus intéressants que des ateliers en groupe. *Michel VINCENT* pense aussi qu'il faudrait recourir à des intervenants extérieurs et se dit déçu par le faible nombre de participants dans les ateliers qui sont peut-être répétitifs par rapport aux journées des présidents. *Abdelwahab BOUKOURAYCH* rappelle qu'il y a des membres du BN qui portent des dossiers toute l'année et que c'est à eux d'animer les ateliers. Les intervenants extérieurs doivent être réservés pour la table ronde. *Babacar LAME* se demande si les administrateurs ne pourraient pas se fondre dans la foule plutôt que de rester derrière à la tribune. Il rappelle aussi que ceux qui tenaient des bureaux de votes n'ont pas mangé de la journée. L'organisation des élections doit tenir compte des membres de la commission qui sont réquisitionnés une bonne partie de la journée et qui doivent être dans les conditions qui leur permettent de remplir leur mission. *Stéphane FOUERE* souligne le problème de la table ronde du samedi matin. Tout le monde est sorti après l'intervention de la ministre déléguée… Cela a aussi choqué *Jacques BERTRAND* qui pointe un problème dans la gestion du temps. Par ailleurs, lundi matin, la moitié du congrès seulement était encore présente. *Liliane HUGUET* souligne l'absence de traduction pour nos amis espagnols.

Hélène ROUCH rappelle que c'est le secrétaire général du 31 qui a géré l'organisation. Elle lui transmettra les remerciements du CA national. C'était une très belle aventure humaine. Sur le fond, la table ronde est, pour elle, toujours mal placée. Elle devrait être le temps fort du congrès. Pour les ateliers, on a déjà les JDP, il faudrait repenser autre chose. *Claire HERLIC* ajoute qu'elle aussi s'est ennuyée durant la table ronde où elle connaissait déjà les positions de chacun. C'est de la redite. Elle demande pourquoi n'a-t-on jamais d'enfants au congrès ?

Rodrigo ARENAS MUNOZ demande pourquoi quatre CDPE étaient absents ? Doit-on faire un effort au national pour les aider ? Il souhaite aussi que l'on assume nos contradictions sur le fond. Il ne faut pas éviter les frictions entre les intervenants sinon cela laisse sur sa faim. Il pense qu'il faudrait sortir des congrès en faisant cause commune. Par exemple on pourrait dire : « à la rentrée on se bat sur ça, on fait cette campagne… » Il rappelle enfin que la FCPE n'est pas un rassemblement de CDPE, mais bien une organisation nationale. *Abdelwahab BOUKOURAYCH* soutient la proposition de Rodrigo ARENAS MUNOZ et pense que les motions peuvent être le thème fédérateur. *Nathalie GAUJAC* ajoute que le CA doit aussi s'emparer de ce qui est sorti des ateliers. *Liliana MOYANO* se satisfait de la présence de trois CDPE sur quatre de sa région. Celui qui était absent, le 10, est petit et en renaissance. Elle souligne l'engagement de Jean-Jacques Hazan pour le relancer et espère que le CDPE sera présent l'an prochain. Elle souligne aussi que la prise de parole n'est pas toujours équilibrée au congrès. Un CDPE qui venait pour la première fois était sur le point de repartir le premier soir car les participants ont trouvé la journée violente et dans un seul sens. Il faut réfléchir à rééquilibrer la parole et ne pas laisser la loi du plus fort s'installer. *Claire HERLIC* pense aussi que tout le monde n'est pas exemplaire au congrès et craint d'avoir perdu certains nouveaux venus de Bretagne. Ils n'ont souvent pas les codes pour décrypter ce qui se dit.

David DUMONT ajoute qu'il faut aussi remercier les salariés, y compris ceux qui n'étaient pas au congrès et qui ont travaillé en amont. Il remercie aussi tous ceux qui ont participé au bon déroulement du vote. Pour le reste et les suggestions qui ont été faites, il propose de créer un groupe de travail sur l'organisation du congrès.

Concernant les ateliers, *Michel VINCENT* fait remarquer que si l'on veut de la prospective, il faut poser les questions différemment. Il faut aussi veiller à ne pas répéter les sujets car sinon les réponses sont toujours les mêmes et par les mêmes personnes.

Paul RAOULT conclut en remerciant encore le CDPE 31 et les salariés, c'est un travail d'équipe. Il va falloir réfléchir pour que les règles soient respectées et pour éviter des débordements. Il faut le faire assez vite. Concernant le vote, il évoque la piste d'un vote électronique.

DISCUSSION SUR LE WEEK-END DE TRAVAIL DU CA NATIONAL

Le CDPE 49 a prévu l'organisation d'un moment important le samedi soir. *Guillaume DUPONT* rappelle que sur les 80 communes du Maine-et-Loire dépourvues d'école publique, 60 sont situées dans les Mauges et parmi ces dernières, 53 comptent une école privée. Une manifestation festive, à Beaupréau, sur le site des probables futurs collège et lycée publics, rassemblera les parents d'élèves d'écoles publiques autour d'un pique-nique, suivi de la diffusion sur écran géant du film « Etre et avoir ». Monsieur Auxiette, président du conseil régional, est invité ; la région s'est d'ailleurs engagée au versement de 100 000€ par commune créant une école publique. Les politiques nationaux sont aussi invités mais *Guillaume DUPONT* souhaite l'aide du national sur ce point. Concernant la campagne pour les écoles publiques, 20 000 tracts ont été distribués sur 30 communes, 4 registres ont été ouverts en prenant soin de protéger l'anonymat des inscrits (des militants sont menacés de mort et certains se sentent obligé de déménager), 100 parents sont inscrits. *Claire HERLIC* indique qu'il y a aussi beaucoup d'inégalités dans le centre de la Bretagne. Parfois certains jeunes ont 2h de trajet pour aller dans une école publique.

Babacar LAME demande s'il ne faudrait pas que le national ouvre de nouveaux fronts dans les autres endroits de l'Ouest où il y a ce problème, par exemple en Vendée, pour ne pas laisser le 49 seul porter ce combat qui est une cause nationale.

Hélène ROUCH rebondit sur la proposition de Rodrigo ARENAS MUNOZ de trouver une campagne fédératrice : n'est-ce pas ça le sujet sur lequel on doit tous se mobiliser ? Puisque les budgets sont actuellement contraints, comment accepter que l'on donne plus d'argent au privé ?

Valérie MERCH-POPELIER conclut que le week-end de travail dans le Mauges devrait donner le cap pour les 3 prochaines années, il nous permettra de décider des priorités pour l'année en cours et celles à venir. Ensemble, nous chercherons les moyens de les décliner à travers un plan stratégique. Elle indique que ce week-end sera aussi consacré au travail sur notre représentation et avec nos partenaires. Le tout sera validé lors d'un CA de 2h le dimanche matin.

DISCUSSION SUR LE CALENDRIER FEDERAL

Après discussions, le calendrier fédéral modifié (annexé au présent compte rendu) est soumis à l'approbation du CA. La première journée thématique est prévue le 19 octobre et sera consacrée aux inégalités sociales.

Vote sur l'approbation du calendrier fédéral

Résultat du vote : unanimité pour (21 votants).

DISCUSSION SUR LES QUESTIONS D'ACTUALITE ET QUESTIONS DIVERSES

Paul RAOULT indique que le national a de nouveaux proposé aux députés de nombreux amendements au projet de loi de refondation de l'Ecole. Ils ont tous été déposés et seront donc tous débattus en séance publique.

Karine DUPUIS pointe les problèmes d'application de la réforme des rythmes scolaire dans son département. Les pauses méridiennes sont incohérentes, les élèves n'auront qu'une heure chez eux le midi. Le DASEN affirme que ce n'est pas de sa compétence. Par ailleurs, il n'est dit nulle part qu'il faut plus de 2h de classe le mercredi matin. La réforme est vidée de sa substance. *Guillaume DUPONT* ajoute que les écoles privées ne font pas partie du décret et sont pourtant dans les PEDT. Dans le 49, elles dictent le rythme et les transports scolaires. *Paul RAOULT* informe que la fédération sera de nouveau consultée le 4 juin. Il faut donc vite faire remonter les informations là où ça pose problème. Un mail sera envoyé aux CDPE. *Nathalie GAUJAC* précise que les plans éducatifs territoriaux ne sont pas les plans d'une école mais d'un territoire. Cela doit associer tout le monde. Une commission académique doit dire qui peut ou non intervenir dans les écoles. Et, il faut réaffirmer « pas d'association confessionnelle dans le public ».

Babacar LAME souhaite évoquer le problème du baccalauréat parfois organisé dans des établissements privés. *Nathalie GAUJAC* l'informe qu'un courrier au Ministre a déjà été envoyé sur cette question.

Michel VINCENT aimerait savoir à qui précisément ont été envoyés les plaquettes CESER. Il souhaite qu'elles soient diffusées à tous les délégués car la moitié n'était pas au congrès. *Claire HERLIC* ajoute qu'il faudrait aussi renvoyer un mode d'emploi des renouvellements des CESER aux présidents de CDPE. *Valérie MERCH-POPELIER* propose qu'un courrier soit adressé à tous les CDPE et comités régionaux reprenant la charte des bonnes pratiques de Brive-la-Gaillarde. A chacun de se mettre d'accord en comité régional et donne l'exemple de Midi-Pyrénées où l'on demande au délégué CESER de remettre une lettre de démission signée et sans date. Le thème du reversement ou non de l'indemnité au comité régional est abordé. Claire HERLIC souligne que parfois l'indemnité sert à compenser un mi-temps perdu pour le délégué.

17h10 La séance est levée.

Annexe 1 – Message de Valérie MERCH-POPELIER

Chers administrateurs,

Bonjour

J'ai bien entendu que certains attendaient que nous élisions une femme à la présidence de la FCPE

J'ai entendu les sollicitations, je me suis interrogée, j'ai eu des échanges et pris du recul à la recherche de l'intérêt de la fédé. Et malgré les sollicitations, nos échanges, discussions et réflexions, j'ai fait le choix de ne pas suivre cette voie, pas maintenant.

Après 2 ans au Secrétariat général, j'ai fait le constat que l'intérêt de notre fédération est bien celui de poursuivre le travail commencé et idéalement, pour cette année, je serai mieux au SG, attentive à la vie fédérale, la vie des CDPE, les JdP, les JT, le congrès, les CA, le fonctionnement du siège et la formation de nos adhérents

Oui je parle bien du travail… Du travail que nous avons construit ici, ensemble et je pense que mon job est d'aller avec vous un peu plus loin en œuvrant à rendre un peu plus dynamique la vie fédérale et à renforcer les liens avec les CDPE.

Car je l'entends bien, nous avons encore à travailler… à travailler POUR

- Pour renforcer les liens,
- Pour développer un travail en équipe, en transversal
- Pour renforcer notre champ politique
- Pour apporter une force politique plus ancrée qu'aujourd'hui, ...

Travailler Pour et Avec ! Et pas (comme j'ai pu le voir dans la fédé) jouer l'un CONTRE l'autre

Et du travail, il y en a… Et il y en a pour tous : que cela soit de continuer à rendre le projet éducatif accessible à tous (en créant de nouvelles fiches), de conduire les nouvelles orientations stratégiques, de poursuivre le travail sur la formation et la mutualisation des « outils » de formation

Un Secrétariat Général comme facilitateur, contributeur à l'orientation et au positionnement politique et qui, pour y parvenir, œuvre aussi à la mise en place de moyens

- Pour continuer à faire rayonner notre fédé
- Pour continuer à faire avancer nos idées d'une autre école pour les enfants,
- Pour une Ecole plus que jamais Publique, Républicaine, Laïque et Gratuite

V. MERCH-POPELIER,

Paris, le 1er juin 2013

Annexe 2 – Message de Paul RAOULT

Chers amis,

Etre administrateur national de la FCPE est une fonction importante. Nous sommes 24. 24 militants à qui il appartient de représenter la fédération, de débattre, de construire, de proposer. Avec le Congrès et l'assemblée des Présidents, ce conseil d'administration est un organe important de notre fédération, c'est de lui que découlent directement toutes les décisions qui sont ensuite mises en œuvre par le Bureau national.

Je salue les nouveaux, mais j'ai aussi évidement aujourd'hui une pensée pour tous les anciens qui ont animé la fédération et ce conseil d'administration ces dernières années. Je pense que nous pouvons les remercier, pour tout leur travail, tout leur investissement pour la FCPE. Je ne vais pas tous les citer, mais j'ai bien sûr une pensée toute particulière pour Jean-Jacques Hazan dont le mandat de Président s'achève aujourd'hui et qui a dirigé notre organisation avec une grande énergie et un grand talent pendant tant d'années.

Je lui souhaite tous mes vœux de réussite pour la suite de son parcours, de son parcours militant car je ne doute pas un seul instant qu'il continuera à apporter sa contribution, d'une façon ou d'une autre pour faire progresser nos idées dans la société. Et je sais qu'il y en a une qui lui tiendra à cœur de défendre : à l'Ecole ce qui compte, ce sont les enfants d'abord !

En tant que Vice-Président de la FCPE, j'ai beaucoup travaillé avec Jean-Jacques. Je peux donc témoigner de toutes ses qualités. A ses coté, j'ai pu prendre la mesure de l'importance de la fonction de Président et la lourdeur de la tâche.

J'ai beaucoup réfléchi avant d'accepter d'être candidat. Le choix de présenter sa candidature aux fonctions de président national de la FCPE ne se fait pas à la légère, c'est une réflexion qui se mûrit dans le temps et se construit à plusieurs.

Assumer les fonctions de président demande une très grande implication, une disponibilité, ce qui suppose des concessions familiales et j'ai conscience qu'une partie encore plus grande de mes congés et de mon temps libre seront consacrés à la FCPE.

Si je m'engage aujourd'hui, c'est donc en toute conscience.

Je débute ce samedi ma huitième année au sein du conseil d'administration national de la FCPE.

D'abord administrateur, puis membre du Bureau national depuis 5 ans, les deux dernières années en tant que Vice-président. De mémoire, je crois avoir participé à tous les Conseils Supérieur de l'Education depuis 5 ans, et c'est tout naturellement, après le départ de Christiane ALLAIN notre secrétaire générale que j'ai conduit la délégation de la FCPE dans cette instance. J'ai aussi coordonné les travaux d'écriture de notre projet éducatif, écrit à plus de 600 mains et validé au congrès de Nancy. Je crois donc bien connaître les valeurs qui nous rassemblent, les idées que nous défendons, ce pour quoi nous nous battons. Et je crois aussi avoir l'énergie, mais aussi le potentiel de conviction à mettre en œuvre pour parvenir à faire avancer nos idées.

Vous l'aurez compris, ma candidature s'inscrit pleinement dans la continuité du travail collectif mené par notre fédération ces dernières années sous l'impulsion de Jean-Jacques, mais aussi de Valérie et des autres membres du Bureau avec qui je compte continuer à bien travailler.

C'est avec cette personnalité qui est la mienne, que j'assumerai ces fonctions si vous me faites confiance.

Il n'y a pas pour moi de responsabilité suprême à la FCPE. Nous avons au sein de ce CA, chacun un niveau de responsabilité différent lié à la fonction d'administrateur, de membre du bureau, de trésorier, de Secrétaire Général ou de Président… Chaque niveau est complémentaire des autres niveaux, sans lien de supériorité ou d'infériorité les uns envers les autres. Chacun de sa place doit prendre les responsabilités qui sont les siennes, dans l'intérêt de la FCPE et c'est comme cela que cela peut fonctionner. Le rôle du Président et plus largement du bureau est bien entendu d'abord de créer une dynamique de travail au sein du CA et de la fédération.

Je suis attaché à ce que la parole continue de circuler au sein de notre CA, une parole constructive pour nous aider à faire les bons choix, à prendre les bonnes décisions et orientations.

Je suis aussi attaché à ce que le travail en atelier ou en groupe, impulsé l'an passé par Valérie, se poursuive.

Nous devons aussi continuer d'être à l'écoute des CDPE, de tous les CDPE, y compris ceux qui nous critiquent, qui veulent nous « bouger », nous inciter à changer et à être meilleurs collectivement. Toutes les opinions sont bonnes à prendre à partir du moment où elles sont constructives, sans arrière-pensée, et qu'elles ont vocation à faire avancer la fédération.

Nous sommes tous élus par le congrès qui rassemble toute la fédération ; nous devons donc veiller, en tant qu'administrateurs nationaux, à être à l'écoute de chacun. J'y serai attentif si vous m'accordez votre confiance.

Pour en revenir plus particulièrement à la fonction de Président, il est aussi là pour porter la parole de la FCPE partout où elle doit être entendue : face aux médias, mais aussi aux politiques, à l'administration, à nos partenaires… J'ai déjà eu l'occasion de le faire, comme les autres membres du bureau, et il faudra continuer plus largement collectivement et avec toujours l'objectif de changer l'Ecole, changer les mentalités, convaincre la société et les décideurs que l'enfant doit être au centre ! Oui, pour nous, c'est l'enfant, l'élève au centre du système éducatif, ce sont les enfants d'abord ! Mais cela ne va pas de soi pour tout le monde et il va falloir aller convaincre que les droits des enfants ont leur place à l'Ecole !

Nous sommes tous autour de cette table des militants engagés, tous capables d'avoir des avis, des idées, sur tout ce qui touche à l'éducation, nos militants dans les CDPE sont aussi en mesure de défendre une opinion et de développer un argumentaire. Mais la véritable problématique qui nous occupe ici, c'est d'avoir des opinions fédérées et partagées. Pour que notre projet éducatif se traduise dans les faits, et donc dans les textes, nous devons d'abord gagner la bataille de l'opinion, il nous faut être majoritaires dans les têtes. Je ferais de cette question un des enjeux de mon mandat si vous me le confiez.

Nous avons déjà obtenu de nombreuses victoires cette année grâce à notre participation très active aux ateliers pour la refondation de l'Ecole, à nos prises de positions en CSE, à nos diverses rencontres ministérielles et aussi en proposant de nombreux amendements à la loi d'orientation au Sénat et à l'Assemblée. Il faudra continuer d'être vigilants sur les modalités d'application de toutes ces réformes et continuer à pousser pour mettre en chantier ce qui n'aura pas encore changé.
C'est la condition pour que nous réussissions ensemble à construire l'Ecole que nous voulons pour le XXIème siècle.

Enfin, il appartient aussi au Président et au Bureau de mettre en dynamique le siège et ses salariés.
C'est une part importante de notre travail car ils sont l'un des piliers de la fédération.
Ce sont eux qui au quotidien sont au service des CDPE, répondent à leurs sollicitations, leurs questions. Ce sont aussi eux qui participent à promouvoir nos idées, notre projet éducatif et qui nous aident dans notre quotidien de militant. Je peux témoigner de leur implication et je suis certain qu'elle se poursuivra cette année encore.
Je vous remercie.

Communiqué de presse

21 juin 2013

Il faut raccourcir les vacances d'été d'une à deux semaines !

Contact Presse
Laurence GUILLERMOU
Tél : 01.43.57.16.16

Fédération des Conseils de Parents d'Elèves des Ecoles Publiques

108-110 Av. Ledru-Rollin
75544 PARIS Cedex 11
Tél : 01.43.57.16.16

e-mail :
fcpecom@fcpe.asso.fr
Site : www.fcpe.asso.fr

La FCPE demande au ministre de l'Education nationale de lancer une véritable réflexion sur l'organisation de l'année des élèves. Le débat sur l'aménagement de l'année pour les élèves de la maternelle au lycée ne doit pas être occulté. Ce débat, qui nécessite l'association de tous les acteurs, doit avoir lieu avant la publication des prochains calendriers scolaires annuels.
Il est temps d'en finir avec des mesures partielles ! Le refus de revoir réellement le calendrier nie les premiers concernés par l'Ecole : les jeunes et leur réussite.

Seul un allongement de l'année permettrait de mieux étaler les heures de classe. Pour cela, il faut raccourcir les vacances d'été d'une à deux semaines. Dans cette hypothèse, une nouvelle période de repos en mai est essentielle. La FCPE rappelle que cette «coupure» a déjà existé en 1981-1982.

Il est d'ailleurs nécessaire d'envisager un calendrier différent pour les élèves de la maternelle au collège et les élèves du lycée. Il faut également en finir avec les fins d'année officieuses vers la mi-juin pour les collégiens !
La FCPE rappelle également qu'elle est demandeuse d'une décision nationale concernant le pont de l'Ascension.
Pour leur réussite scolaire, leur bien-être, il est grand temps de modifier les rythmes de travail de plus de 12 millions d'élèves !

ANNEXES

Représentants des parents d'élèves

Élections aux conseils des écoles et aux conseils d'administration des établissements publics locaux d'enseignement - année scolaire 2013-2014

NOR : MENE1315589N
note de service n° 2013-095 du 26-6-2013
MEN - DGESCO B3-3

Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie ; aux directrices et directeurs académiques des services de l'éducation nationale
Référence :
- Premier degré : arrêté du 13-5-1985 ; circulaire n° 2000-082 du 9-6-2000
- Second degré : article R. 421-30 du code de l'éducation ; circulaire du 30-8-1985

Le travail engagé dans le cadre de la refondation de l'École de la République reconnaît la place essentielle dévolue aux parents d'élèves au sein de la communauté éducative. Les élections des représentants des parents d'élèves aux conseils d'école et aux conseils d'administration constituent, à ce titre, un moment essentiel de la vie des écoles et des établissements. Les directeurs d'école et les chefs d'établissement, accompagnés de leurs équipes doivent être mobilisés pour informer les parents d'élèves sur l'importance et les enjeux de ces élections et prendre toutes les dispositions nécessaires afin d'encourager et faciliter leur participation.
Pour l'année scolaire 2013-2014, les dates retenues pour les élections citées en objet sont : le vendredi 11 ou le samedi 12 octobre 2013 sauf pour les départements de La Réunion et de Mayotte où elles se dérouleront le vendredi 04 octobre ou le samedi 05 octobre 2013 compte tenu de la spécificité de leur calendrier scolaire.
La présente note de service vise à rappeler que l'élection des représentants de parents d'élèves est encadrée par des règles précises.

I - Préparation et organisation

Réunion préalable à l'élection

Préalablement à l'engagement des opérations électorales, il est nécessaire d'organiser une réunion avec les représentants des antennes locales des fédérations et associations de parents d'élèves pour apporter des éclairages sur des points précis qui ont pu poser des problèmes lors de la campagne précédente.

Information des familles

Il est indispensable que dès la rentrée scolaire, une information sur les objectifs, les modalités et la date des élections des représentants des parents d'élèves soit diffusée localement par les directeurs d'école et par les chefs d'établissement aux familles via les outils et les moyens à leur disposition : site de l'école ou de l'établissement, affichage interne et externe, carnet de correspondance et aussi, quand il existe, espace numérique de travail. Il s'agit ainsi de créer des conditions optimales pour favoriser la participation électorale. Tout doit être mis en œuvre, également, pour que les parents d'élèves qui le souhaitent puissent se porter candidats en pleine connaissance de cause.
Les horaires des réunions préparatoires aux élections doivent être fixés de manière à garantir la participation la plus large possible des parents d'élèves.

Organisation

La commission désignée au sein du conseil d'école sortant ou le directeur d'école dans le premier degré et le chef d'établissement dans le second degré assurent l'organisation des élections et veillent à leur bon déroulement. Ils choisissent, en accord avec les représentants des associations de parents d'élèves de l'école ou de l'établissement, le jour du scrutin, en fonction du contexte local, parmi les dates fixées dans la présente note de service.

Opérations pré-électorales

Composition de la liste électorale

Le corps électoral est constitué des parents d'élèves titulaires de l'autorité parentale ainsi que des tiers qui exercent cette autorité par décision de justice.
Est électeur, chacun des parents, dès lors qu'il exerce l'autorité parentale sur l'enfant scolarisé dans l'établissement scolaire, quelles que soient sa situation matrimoniale et sa nationalité. À ce titre, en l'absence de précision contraire, il convient de considérer que les deux parents d'un enfant sont électeurs, ce qui implique d'adresser à chacun d'eux l'ensemble du matériel de vote.
En conséquence, la fiche de renseignements demandée aux familles en début d'année scolaire doit permettre de recueillir leurs coordonnées respectives. Ainsi, les deux parents figureront sur la liste électorale. Toutefois, il n'appartient pas aux directeurs d'école et chefs d'établissement de rechercher eux-mêmes ces informations.
La liste électorale doit être mise à jour, jusqu'au déroulement même du scrutin et ce, bien évidemment, avant la fermeture du bureau de vote, en fonction des justificatifs qui auront été apportés par le parent concerné au directeur d'école ou au chef d'établissement.
Lorsque l'exercice de l'autorité parentale a été confié, par décision de justice, à un tiers qui accomplit tous les actes usuels relatifs à la surveillance et à l'éducation de l'enfant, ce tiers exerce, à la place du ou des parents, le droit de voter et de se porter candidat. Ce droit de suffrage est non cumulatif avec celui dont il disposerait déjà au titre de parent d'un ou plusieurs élèves inscrits dans l'établissement scolaire.
Dans le second degré, les parents d'élèves scolarisés en classe post-baccalauréat sont électeurs et éligibles.

Établissement des listes de candidatures

Tout électeur est éligible, sauf s'il est déjà membre du conseil d'école ou du conseil d'administration à un autre titre que celui de représentant des parents.
Tout cas d'inéligibilité identifié sur une liste doit être immédiatement signalé au bureau des élections ou au chef d'établissement, qui en avisera l'intéressé et procèdera, si nécessaire, à sa radiation.
Dans le premier degré, en application de l'article 3 de l'arrêté du 13 mai 1985 modifié relatif au conseil d'école, ne sont pas éligibles le directeur de l'école, les enseignants qui y sont affectés ou y exerçant, les personnels chargés des fonctions de psychologue scolaire et de rééducateur, le médecin chargé du contrôle médical scolaire et l'assistante sociale, l'infirmière scolaire ainsi que les agents spécialisés des écoles maternelles, exerçant à l'école pour tout ou partie de leur service. S'ajoutent à cette liste, en tant qu'ils exercent à l'école toute ou partie de leur service, les aides éducateurs et les assistants d'éducation, les intervenants pour l'enseignement des langues vivantes à l'école primaire et les instituteurs et professeurs des écoles suppléants (ou auxiliaires).
Dans le second degré, en application de l'article R. 421-26 du code de l'éducation, les personnels qui ont la qualité de membres de droit du conseil d'administration ne sont, par définition, pas éligibles. De même, les personnels qui siègent au conseil d'administration en qualité de personnalité qualifiée ne sont pas, non plus, éligibles.
Les personnels parents d'élèves des établissements, s'ils n'appartiennent pas à l'une de ces catégories, sont électeurs et éligibles, à la fois dans le collège des parents et dans celui des personnels, sous réserve de préciser, à l'issue des opérations électorales, la catégorie au titre de laquelle ils ont choisi de siéger. Il est, en effet, précisé au dernier alinéa de l'article R. 421-29 du code de l'éducation qu'**« un membre élu ne peut siéger au conseil d'administration qu'au titre d'une seule catégorie ».**
Peuvent déposer des listes de candidats :
- les fédérations ou unions d'associations de parents d'élèves ;
- les associations déclarées de parents d'élèves ;
- les parents d'élèves n'appartenant pas à une association de parents d'élèves.

Les listes peuvent comporter **au plus un nombre de noms égal au double du nombre de sièges à pourvoir.** Le nombre de noms porté sur chaque liste ne peut être **inférieur à deux.**
Vous veillerez au strict respect de l'égalité de traitement dans l'affichage et la distribution des documents élaborés par les fédérations, qu'elles soient ou non représentées dans l'établissement.
Sur les listes et les déclarations de candidatures figure :
- soit la mention du nom de la fédération ;
- soit la mention du nom de l'association de parents d'élèves qui présente la liste ;
- soit le nom du premier candidat, dans le cas d'une liste présentée par des parents d'élèves non constitués en association.

Lorsque la liste est présentée par une fédération ou une union de parents d'élèves existant au niveau national ou par une association locale de parents d'élèves, les candidats n'ont pas à mentionner leur appartenance à côté de leur nom. Lorsqu'il s'agit d'une liste d'union, les candidats ont la possibilité de mentionner à côté de leur nom leur appartenance à une fédération ou union de parents d'élèves existant au niveau national, ou à une association de parents d'élèves.

Toutefois, les voix pour les listes d'union ne peuvent être prises en compte au bénéficie des fédérations, unions ou associations de parents d'élèves qui seraient représentées sur ces listes d'unions, pour déterminer la représentativité des représentants de parents d'élèves aux conseils départementaux de l'éducation nationale (CDEN) et au conseil académique de l'éducation nationale (CAEN) définie respectivement aux articles R. 235-3 et R. 234-6 du code de l'éducation.

Dépôt des listes de candidature

Les listes et les déclarations de candidatures doivent parvenir, au bureau des élections ou au chef d'établissement, avant la date limite fixée par le calendrier électoral. Les candidatures déposées hors délai sont irrecevables.

Dans le premier degré, les listes des candidatures des parents doivent parvenir au bureau des élections au **moins dix jours francs** (jour entier décompté de 0 heure à 24 heures. Lorsque le délai expire un dimanche ou un jour férié, il est reporté de 24 heures.) avant la date du scrutin. Les délais fixés par le calendrier élaboré par le bureau des élections sont opposables aux personnes qui souhaitent se porter candidates.

Dans le second degré, les déclarations de candidature signées par les candidats doivent parvenir au chef d'établissement **dix jours francs** avant l'ouverture du scrutin.

Si un candidat se désiste moins de **huit jours francs** avant l'ouverture du scrutin, il ne peut être remplacé.

Matériel de vote

Les bulletins de vote sont imprimés à l'encre noire sur une feuille de couleur blanche (recto) **de format 10,5 x 14,8 cm**. Ils mentionnent exclusivement, à peine de nullité, le nom de l'école, les noms et prénoms des candidats, ainsi que, selon le cas, soit le sigle de l'union nationale ou de la fédération, soit de l'association de parents d'élèves qui présente la liste ou bien le nom du premier candidat pour une liste présentée par des parents d'élèves qui ne sont pas constitués en association déclarée.

Il appartient aux responsables de chaque liste de veiller à ce que les bulletins de vote soient en conformité avec la liste déposée.

Les bulletins de vote, éventuellement accompagnés des textes de profession de foi dont la dimension ne peut excéder une feuille (recto-verso) de format A4, sont adressés simultanément sous enveloppe cachetée à l'ensemble des parents. Ils peuvent être expédiés par la poste ou distribués aux élèves pour être remis à leurs parents, six jours au moins avant la date du scrutin.

La mise sous pli du matériel de vote est effectuée par les représentants des différentes listes sous la responsabilité du directeur d'école ou du chef d'établissement.

La distribution des documents relatifs aux élections des représentants de parents d'élèves, des bulletins et des professions de foi doit s'effectuer dans des conditions de parfaite égalité de traitement entre toutes les listes, quel que soit le mode de distribution retenu.

Propagande électorale

Les candidats aux élections ont le droit de faire connaître à leurs électeurs leurs « programmes » en diffusant des documents de propagande électorale. Toutefois, les actes de propagande ne sont pas autorisés le jour du scrutin.

Le scrutin

Favoriser le vote par correspondance

Afin d'assurer la meilleure participation possible des représentants légaux à ces élections, le vote par correspondance doit être favorisé. Les conditions de vote par correspondance devront être clairement indiquées dans le matériel de vote transmis aux familles : il est rappelé que cette procédure présente toutes les garanties de confidentialité. En effet, les documents relatifs aux élections comportent, outre la liste des candidats et les professions de foi, trois enveloppes numérotées garantissant l'anonymat du vote.

Le vote par correspondance permet aux représentants légaux de l'élève de voter dès réception du matériel de vote. Afin que le vote par correspondance puisse être pris en compte, l'attention des électeurs doit également être appelée sur la nécessité de prévoir les éventuels retards d'acheminement postal. Le vote par correspondance peut aussi être transmis directement par l'élève sous pli fermé.

Modalités de vote par correspondance

L'électeur insère le bulletin de vote dans une première enveloppe (dite enveloppe n° 1) qu'il cachette. Cette enveloppe ne doit porter aucune mention ni aucun signe distinctif.

L'électeur place ensuite cette enveloppe n° 1 dans une seconde enveloppe (dite enveloppe n° 2) qu'il cachette et sur laquelle il appose sa signature, inscrit lisiblement son nom, ses prénoms et la mention « élections de parents d'élèves... », si celle-ci n'est pas pré-remplie.

Enfin, l'électeur insère cette enveloppe n° 2 dans une troisième enveloppe (dite enveloppe n° 3) qu'il cachette et adresse à l'établissement scolaire.

L'enveloppe n° 3, qu'elle soit remise directement ou adressée par voie postale par l'électeur, doit parvenir au bureau de vote avant l'heure de la clôture du scrutin.
Les établissements scolaires sont néanmoins dans l'obligation de constituer un bureau de vote.

Le bureau de vote

Le bureau de vote est chargé de veiller au bon déroulement du scrutin.
L'amplitude d'ouverture des bureaux de vote doit être de quatre heures consécutives minimum et les horaires du scrutin doivent inclure soit l'heure d'entrée soit l'heure de sortie des élèves. Il convient de privilégier, dans la mesure du possible, une organisation du scrutin le vendredi en fin d'après-midi ou le cas échéant le samedi matin.
Il est à noter que l'établissement scolaire doit prendre toute mesure utile afin d'assurer la continuité de l'enseignement dispensé aux élèves lors des opérations de vote.
Dans le premier degré, le bureau de vote correspond à la commission mentionnée à l'article premier de l'arrêté du 13 mai 1985. Il est présidé par le directeur d'école. Les heures de présence des enseignants assurant la tenue du bureau de vote seront imputées sur le volant d'heures qui peuvent être consacrées, notamment, aux relations avec les parents.
Dans le second degré, le bureau de vote est présidé par le chef d'établissement ou son adjoint et comprend au moins deux assesseurs désignés par le président sur proposition des différents candidats ou des représentants des listes en présence.

Opérations post-électorales

Le dépouillement

Le dépouillement suit immédiatement la clôture du scrutin. Les bulletins blancs, ceux qui ne désignent pas clairement le candidat sur lequel se porte le vote ou dans lesquels les votants se sont fait connaître, les bulletins trouvés dans l'urne sans enveloppe ou dans des enveloppes non réglementaires, les bulletins écrits sur papier de couleur, les bulletins ou enveloppes portant des signes intérieurs ou extérieurs de reconnaissance, les bulletins ou enveloppes portant des mentions injurieuses pour les candidats ou pour des tiers n'entrent pas en compte dans le résultat du dépouillement.
De même :
- si plusieurs bulletins identiques sont trouvés dans la même enveloppe, il ne sera compté qu'une seule voix ;
- si des bulletins différents sont trouvés dans la même enveloppe, ces bulletins sont nuls.

Remontée des résultats

La collecte des résultats des élections s'effectuera à l'aide de l'application nationale « Élections » selon des modalités et des délais qui vous seront précisés ultérieurement dans une note technique.
Dans la mise en œuvre de ces procédures, vous veillerez au strict respect de l'égalité de traitement, entre toutes les listes, indispensable au bon déroulement du scrutin. Les services académiques sont un recours en cas de difficulté.
Il est rappelé que les dépenses afférentes à l'organisation des élections des représentants des parents d'élèves (enveloppes et bulletins de vote) relèvent des dépenses de fonctionnement des écoles et des établissements du second degré et qu'à ce titre, elles restent à leur charge.
La note de service n° 2012-091 du 31 mai 2012 relative aux élections des représentants des parents d'élèves aux conseils des écoles et aux conseils d'administration des établissements publics locaux d'enseignement pour l'année 2012-2013 est abrogée.
Je vous remercie de l'attention que vous voudrez bien porter à la mise en œuvre de ces dispositions afin de favoriser la participation la plus large possible des parents d'élèves.

Pour le ministre de l'éducation nationale
et par délégation,
Le directeur général de l'enseignement scolaire,
Jean-Paul Delahaye

Annexe

Calendrier indicatif des élections des représentants de parents d'élèves - Année scolaire 2013-2014

		Si élection vendredi 11 octobre	Si élection samedi 12 octobre
Établissement de la liste électorale	J - 20 jours francs (1)	20 septembre 2013 minuit	21 septembre 2013 minuit
Date de dépôt des candidatures	J - 10 jours francs	30 septembre 2013 minuit	1 octobre 2013 minuit
Date limite pour remplacer un candidat qui se serait désisté	J - 8 jours francs	2 octobre 2013 minuit	3 octobre 2013 minuit
Date limite pour la remise ou l'envoi du matériel de vote aux parents	J - 6 jours	4 octobre 2013	5 octobre 2013
SCRUTIN	**J**	**vendredi 11 octobre 2013**	**samedi 12 octobre 2013**
Premier degré : envoi des P.V à l'inspecteur de l'éducation nationale et à la direction des services départementaux de l'éducation nationale	Jour du scrutin	11 octobre	12 octobre
Second degré : envoi des P.V à la direction des services départementaux de l'éducation nationale		11 octobre	12 octobre
Contestations	Proclamation + 5 jours ouvrables (2)	17 octobre au plus tard	18 octobre au plus tard

(1) Jour entier décompté de 0 heure à 24 heures. Lorsque le délai expire un dimanche ou un jour férié, il est reporté de 24 heures
(2) Tous les jours de la semaine, à l'exception du jour de repos hebdomadaire (généralement le dimanche) et des jours fériés habituellement non travaillés